



## **Règlement du marché « Potiers au fil de l'eau » Brantôme en Périgord**

### **Accueil :**

Le marché accueillera 28 à 30 exposants au fil de l'eau pour cette neuvième édition.

**Le montage des stands peut se faire à partir de 7h avec une fin d'installation à 9h.**

Le petit déjeuner vous est offert, café et thé à disposition.

Un apéritif sera également offert à midi avec un mot de Madame le maire.

**Le démontage doit avoir lieu le soir même après la fermeture du marché, à 19h.**

Chaque exposant dispose d'un emplacement de 5m linéaires (espacement de stand compris).

L'hébergement est à la charge de l'exposant, mais si vous avez besoin de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie ou à l'Office de tourisme.

### **Les organisateurs s'engagent à :**

- Diffuser largement l'événement en amont : distribution de flyers, affichage dans et hors agglomération, diffusion dans la presse régionale.
- Relayer l'événement auprès d'autres professionnels (associations régionales, CNC, AAF...).
- Accueillir au mieux les exposants et répondre à leurs besoins dans la mesure de leurs moyens.
- Mettre en valeur le travail de chacun, préserver un équilibre harmonieux de l'ensemble du marché et garder un esprit convivial.

**NB:** Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vols ou de détériorations occasionnées sur le stand par les intempéries ou toute autre circonstance.

De même, les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant la conformité alimentaire des pièces vendues.

En cas de litige l'organisation sera seule juge.

## **L'exposant s'engage à :**

- Être en possession de tous les documents administratifs nécessaires le jour du marché en cas de contrôle et être à jour de ses cotisations et assurance le jour du marché. Les documents à jour (2025) pourront être demandés avant le marché.
- Ne présenter que des objets en terre réalisés entièrement par le céramiste ; aucun revendeur ne sera toléré.
- Présenter un stand soigné et résistant aux intempéries (prévoir des cales/ bâches/poids...) en s'adaptant à la place qui lui est allouée.
- Présenter et vendre lui-même ses œuvres, et être présent sur son stand pendant les heures d'ouverture au public. L'exposant ne pourra pas se faire remplacer.
- Remplir entièrement la fiche de candidature sans oublier de rédiger le petit texte de présentation et de fournir des photos de qualité suffisante pour permettre aux organisateurs de faire leur choix et, si vous êtes sélectionné, d'utiliser ces documents dans les supports de communication de la manifestation. **Merci de les envoyer par voie électronique** (dans la mesure du possible). Sans ces éléments, nous ne pourrions pas présenter votre travail avant la manifestation.
- En cas de canicule, nous ne pouvons garantir des emplacements à l'ombre à tous les exposants, un parasol, barnum ou autre protection est donc indispensable ! Tout comme cela peut être le cas en cas d'intempéries.

## **Remarques :**

**Ne seront pris en compte que les dossiers complets envoyés avant le 3 mars 2025.**

Prix de l'emplacement de 5 ml : 35 euros.

L'emplacement ne sera assuré qu'après réception du règlement (cf. fiche de candidature).

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 4 juillet 2025.

En cas d'intempéries ou de force majeure, les droits d'inscriptions ne pourront être remboursés.

Une confirmation d'inscription sera envoyée aux exposants sélectionnés fin mars/début avril.

Avec votre accord, nous utiliserons une photo de l'un d'entre vous pour réaliser l'affiche du marché.

Les exposants qui n'auront pas été sélectionnés en seront informés par mail. Si vous souhaitez récupérer les photos envoyées par courrier postal, merci de joindre une enveloppe timbrée avec vos coordonnées postales.